

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 85^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 FÉVRIER 2022, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 31 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA 85^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 FÉVRIER 2022, PAR CONFÉRENCE WEB

PRÉSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lessard, Isabelle	1 ^{re} vice-présidente	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

INVITÉ

Houde, Normand	Représentant du député d'Ungava
----------------	---------------------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h 14.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, avec l'ajout des points 5.4.1 à 5.4.6 :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Élection du comité exécutif
4. Adoption du procès-verbal de la 84^e séance régulière tenue le 2 décembre 2021

5. Administration et finances
 - 5.1 États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 novembre et au 31 décembre 2021
 - 5.2 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 novembre et au 31 décembre 2021
 - 5.3 Correspondance
 - 5.4 Nominations – divers comités
 - 5.4.1 Nomination - Chaire UQAT-UQAM en aménagement forestier durable
 - 5.4.2 Nomination - Comité de recommandation pour la directive d'engagement social d'Hydro-Québec
 - 5.4.3 Nomination - Comité de travail de la Commission de la construction du Québec
 - 5.4.4 Nomination - Fonds régions et ruralité - Volet 1
 - 5.4.5 Nomination - Table de la faune Nord-du-Québec
 - 5.4.6 Nomination - Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 5.5 Déclarations d'intérêts
6. Ressources humaines
 - 6.1 Emplois d'été Canada
7. Ententes et partenariats
 - 7.1 Étude sur la fiscalité
 - 7.2 Programme de fidélisation des employés
 - 7.3 Plan d'action 2021-2024 du Pôle jamésien d'économie sociale
 - 7.4 Offre de service en gestion des ressources humaines – Phase 1
 - 7.5 Agent de développement culturel numérique – renouvellement de l'entente
 - 7.6 Financement du plan d'action régional en culture
8. Programmes de soutien au développement social
 - 8.1 FCR-114 – Club de lecture régional – REG
 - 8.2 FQIS-071 – Au carrefour de la soupe – CHI - CHA
 - 8.3 FQIS-072 – Ma communauté en action pour la santé de la population – VIL
 - 8.4 FQIS-073 – Service d'intervention de première ligne – VVB
 - 8.5 PF-027 – 55^e édition du Festival Folifrets Baie-James – CHI
 - 8.6 PPM-005 – Route Billy-Diamond en images – MAT
 - 8.7 PDC-074 – Service d'éducation forestière – Classe neige 2022 – REG
 - 8.8 PIEC-060 – Rénovations majeures du bâtiment – MAT
 - 8.9 PIEC-063 – Achat d'une tondeuse d'allées – MAT
 - 8.10 PIEC-064 – Achat d'équipements informatique et ergonomique – CHI
 - 8.11 Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
9. Programmes de soutien au développement économique
 - 9.1 PPE-009 – Études préalables pour la reprise du gîte – MAT
 - 9.2 PPE-010 – Études préalables pour la construction d'un hôtel – CHA
 - 9.3 PSAE-016 – Défi OSEntreprendre 24^e édition – REG
 - 9.4 PFC-007 – Moratoire
 - 9.5 ME-036 - Quittance
10. Trajet Chibougamau/Val-d'Or - Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II
11. Appui au projet de FPIInnovations
12. Divers
13. Questions du public
14. Prochaine séance
15. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Mme Annie Payer fait part aux membres du résultat des élections tenues précédemment.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-02

QUE le comité exécutif nommé pour un mandat de deux ans, jusqu'en janvier 2024, soit composé des personnes suivantes :

Président	M. René Dubé
1 ^{re} vice-présidente	Mme Isabelle Lessard
2 ^e vice-président	M. Guy Lafrenière
Trésorier	M. Alain Poirier
Secrétaire	M. Réal Dubé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 84^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la 84^e séance régulière tenue le 2 décembre 2021 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la 84^e séance régulière tenue le 2 décembre 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE ET AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 30 novembre et au 31 décembre 2021, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-04

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 novembre et au 31 décembre 2021, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 NOVEMBRE ET AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 novembre et au 31 décembre 2021 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-05

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 novembre et au 31 décembre 2021 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. CORRESPONDANCE

La correspondance du 30 novembre 2021 au 9 février 2022 est déposée pour information.

5.4. NOMINATIONS – DIVERS COMITÉS

5.4.1 Nomination - Chaire UQAT-UQAM en aménagement forestier durable

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-06

DE NOMMER M. Denis Lemoyne en tant que représentant de l'Administration régionale Baie-James au comité exécutif et scientifique de la Chaire UQAT-UQAM en aménagement forestier durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4.2 Nomination - Comité de recommandation pour la directive d'engagement social d'Hydro-Québec

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-07

DE NOMMER la direction générale comme représentant jamésien au sein du comité de recommandation pour la directive d'engagement social d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4.3 Nomination - Comité de travail de la Commission de la construction du Québec

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-08

DE MAINTENIR le mandat de M. Réal Dubé comme représentant jamésien au comité de travail de la Commission de la construction du Québec;

DE NOMMER M. Alain Poirier audit comité de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4.4 Nomination - Fonds régions et ruralité - Volet 1

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection du Fonds régions et ruralité – Volet 1 nécessite la nomination de cinq représentants des élus issus du comité directeur, lequel est composé des membres du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James et d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-09

DE NOMMER au comité de sélection du Fonds régions et ruralité -Volet I les cinq représentants des élus suivants :

- Mme Isabelle Lessard;
- M. Réal Dubé;
- M. André Elliott;
- M. Guy Lafrenière;
- M. Alain Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4.5 Nomination - Table de la faune Nord-du-Québec

CONSIDÉRANT QUE par l'article 161.1 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre C-61.1), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs constitue une Table nationale de la faune et des Tables régionales de la faune;

CONSIDÉRANT QU'un avis de constitution de la Table nationale de la faune et des Tables régionales de la faune a été publié dans la *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC*, 4 février 2017, 149^e année, n^o 5;

CONSIDÉRANT QUE la Table de la faune Nord-du-Québec prévoit dans sa composition la participation de l'Administration régionale Baie-James.

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyé par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-10

DE NOMMER M. Guy Lafrenière comme représentant de l'Administration régionale Baie-James à la Table de la faune Nord-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Conformément à l'article 7.1.7 de la Politique de gestion des ressources humaines, l'Administration régionale Baie-James dépose annuellement les déclarations d'intérêts des administrateurs pour information.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) satisfait à tous les critères du programme Emplois d'été Canada (EEC);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme EEC concordent avec les valeurs de l'ARBJ et plusieurs enjeux inclus dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, soit la rétention des jeunes jamésiens en région ainsi que la vitalisation de nos milieux.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-11

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès d'Emplois d'été Canada;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENTENTES ET PARTENARIATS

7.1. ÉTUDE SUR LA FISCALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT), la reconnaissance d'un statut particulier en matière d'occupation et vitalité du territoire et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de documenter les enjeux sur le territoire pour construire l'argumentaire entourant la reconnaissance de statut particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ a demandé une soumission à trois firmes spécialisées pour une étude sur la fiscalité à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a déposé une offre de service, soit Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail sera formé de représentants de Services Québec, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de l'ARBJ pour assurer le suivi de l'offre de service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son Règlement de gestion contractuelle, l'ARBJ peut octroyer un contrat de gré à gré à une entreprise si la valeur se situe sous le seuil obligeant à l'appel d'offres public.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-12

D'OCTROYER un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude sur la fiscalité à Raymond Chabot Grant Thornton pour un total de 65 500 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités prévues à l'offre de service;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document et à poser tout geste utile et nécessaire à la réalisation du mandat, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PROGRAMME DE FIDÉLISATION DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT), de soutenir le développement des entreprises et la diversification économique tout en soutenant la culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par l'ARBJ et les partenaires du marché du travail pour contrer la rareté de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de formation développée dans le cadre du Programme de fidélisation des employés permet de rehausser les compétences des entreprises participantes et améliorer leurs pratiques en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de l'ARBJ à cette offre de service s'inscrit dans sa mission puisqu'elle vise la concertation avec les forces du milieu et représente une opportunité de collaboration avec Services Québec.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-13

DE CONTRIBUER à la réalisation du projet pour un maximum de 9 135 \$;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. PLAN D'ACTION 2021-2024 DU PÔLE JAMÉSIEEN D'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE l'économie sociale joue un rôle essentiel dans l'écosystème économique de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle jamésien d'économie sociale est coordonné par l'Administration régionale Baie-James et a le mandat de soutenir le développement et la consolidation des entreprises et les projets d'économie sociale dans la région de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation vise à générer un effet d'entraînement dans la mobilisation des ressources du milieu en faveur du développement de l'économie sociale.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-14

D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James et le Pôle jamésien d'économie sociale à mettre en œuvre le plan d'action 2021-2024 ainsi que les actions qui y sont rattachées;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. OFFRE DE SERVICE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT), d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, notamment en soutenant les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de partenariat déposée à l'ARBJ est basée sur une concertation régionale;

CONSIDÉRANT QU'Attraction Nord a été identifié par les partenaires comme mandataire pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux et les défis actuels de la rareté de la main-d'œuvre que subit la région sont des enjeux primordiaux pour sa vitalité.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-15

DE CONTRIBUER à la réalisation du projet pour un maximum de 89 327 \$;

QUE cette contribution soit versée au mandataire du projet, soit Attraction Nord, et ce, conditionnellement à la confirmation du financement des autres partenaires;

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente de partenariat et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL NUMÉRIQUE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) travaille au déploiement de différentes mesures en culture partout sur le territoire, et ce, avec de nombreux partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les efforts déployés depuis plusieurs années portent fruit et qu'une mobilisation des acteurs permet la mise en place d'un plan d'action culturel nordique et le déploiement de nombreuses initiatives sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'un réseau d'agent de développement culturel numérique est rendu possible grâce à la mesure 120 du Plan culturel numérique;

CONSIDÉRANT QU'une telle ressource permet de venir en aide aux organismes, villes et localités de la Baie-James et d'assurer un développement régional de la culture et des communications en région;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du ministère de la Culture et des Communications (MCC) est de soutenir le développement de la culture et des communications au Québec en favorisant la concertation entre le ministère et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE l'intention du MCC est de conclure une entente afin de déployer un agent de développement culturel numérique.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-16

DE CONFIRMER la volonté de l'ARBJ de participer à une entente visant le déploiement d'un agent de développement culturel numérique sur le territoire de la Baie-James.

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6. FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dispose de 286 500 \$ afin de conclure une entente de développement culturel à la Baie-James (Entente);

CONSIDÉRANT QUE le mandat du MCC est de soutenir le développement de la culture et des communications au Québec en favorisant la concertation entre le Ministère et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le financement octroyé par le MCC et l'Administration régionale Baie-James dans le cadre de cette Entente sont insuffisants pour réaliser l'ensemble des actions prévues au plan d'action culturel pour les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente sectorielle de développement permettrait de bonifier le financement établi dans l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE d'autres outils de financement sont disponibles et pourraient être mis à contribution pour déployer l'entièreté du plan.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-17

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James de participer à une entente sectorielle de développement culturel (Entente) avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2022 et 2023, et ce, par une contribution maximale de 286 500 \$;

D'AUTORISER la direction générale à négocier et signer une entente sectorielle et à poser tout autre geste utile et nécessaire, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, afin d'assurer le financement complémentaire des actions prévues au plan d'action culturel régional 2021-2023, et ce, pour les années 2022 et 2023;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à des demandes de subvention pour compléter le financement des actions ciblées dans le plan d'action culturel régional 2021-2023, et ce, pour les années 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

8.1. FCR-114 – CLUB DE LECTURE RÉGIONAL - REG

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer un intérêt pour la lecture chez les jeunes de 6 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permettra d'augmenter le taux de fréquentation de cinq bibliothèques de la région en bonifiant l'offre locale d'activités jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative aura un impact sur le développement de l'identité régionale et le sentiment d'appartenance des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera l'épanouissement des jeunes au sein de leur communauté et permettra leur participation active à l'intérieur de celle-ci, et ce, sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le financement accordé assurera une représentation diversifiée des disciplines issues du loisir culturel au sein des projets soutenus dans le cadre de l'appel de projets;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à trois objectifs du cadre normatif du Fonds loisir culturel des jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2019-2021*.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-18

D'ACCORDER à Loisir Sport Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Club de lecture régional - REG ». Cette subvention correspondra à 71 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 31 988 \$;

QUE ces sommes soient conditionnelles au maintien des sommes versées par le ministère de la Culture et des Communications pour le Fonds de développement culturel 2018-2021;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. FQIS-071 – AU CARREFOUR DE LA SOUPE – CHI-CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet répond directement au besoin de base qu'est de nourrir des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des années précédentes démontrent que le projet est nécessaire au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES), l'action 3.1.1 – Soutenir financièrement les services d'aide et de sécurité alimentaire existants;

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-19

D'OCTROYER au Carrefour de la soupe de Chibougamau, une aide financière maximale de 51 685 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Au carrefour de la soupe - CHI-CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. FQIS-072 – MA COMMUNAUTÉ EN ACTION POUR LA SANTÉ DE LA POPULATION - VIL

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en aide directement aux gens vivant en situation de pauvreté en leur offrant un repas sain et équilibré;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en aide aux élèves du primaire en leur offrant une collation saine à raison de cinq fois par semaine, et ce, sans discrimination;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES), l'action 3.1.1 – Soutenir financièrement les services d'aide et de sécurité alimentaire existants;

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-20

D'OCTROYER au Comité de développement social de Villebois une aide financière maximale de 50 333 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Ma communauté en action pour la santé de la population – VIL »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. FQIS-073 – SERVICE D'INTERVENTION DE PREMIÈRE LIGNE – VVB

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à offrir du soutien et de l'accompagnement pour réduire les diverses problématiques sociales pour toutes les catégories d'âges;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES), l'objectif 1.1- Développer des compétences et améliorer le pouvoir d'agir pour des personnes seules et les familles en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-21

D'OCTROYER au Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie une aide financière maximale de 70 080 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Service d'intervention de première ligne - VVB »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. PF-027 – 55^E ÉDITION DU FESTIVAL FOLIFRETS BAIE-JAMES – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur le développement de la région avec des retombées économiques, sociales et touristiques lors de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a lieu depuis 54 ans et attire chaque année environ 15 000 festivaliers en provenance des diverses communautés de la région, de même que celles provenant de l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Folifrets Baie-James permet l'inclusion sociale de l'ensemble des tranches de la société par l'éventail de possibilités offertes par sa programmation.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-22

D'ACCORDER au Festival Folifrets Baie-James une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « 55^e édition du Festival Folifrets Baie-James - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. PPM-005 - ROUTE BILLY-DIAMOND EN IMAGES – MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de projets mobilisateurs et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet une mobilisation citoyenne pour mettre en valeur l'histoire de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le projet renforcera l'attractivité de la Baie-James pour favoriser l'établissement de nouveaux arrivants et la rétention de la population.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-23

D'ACCORDER à la Ville de Matagami une subvention maximale de 87 481 \$ pour la réalisation de son projet « Route Billy-Diamond en images - MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. PDC-074 - SERVICE D'ÉDUCATION FORESTIÈRE - CLASSE NEIGE 2022 – REG

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le service d'éducation forestière est essentiel pour communiquer des notions de base sur la forêt boréale et à son utilisation multi-usage.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-24

D'ACCORDER à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue une subvention maximale de 17 000 \$ pour la réalisation de son projet « Service d'éducation forestière – Classe neige 2022 - REG »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. PIEC-060 - RÉNOVATIONS MAJEURES DU BÂTIMENT – MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permettra au promoteur de maintenir son rôle structurant dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'est assuré de répondre aux besoins de ses locataires et de leur clientèle en tenant des rencontres de concertation;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative assurera la sécurité et facilitera l'accès aux services pour tous les usagers de l'édifice.

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-25

D'ACCORDER au Centre de développement communautaire de Matagami une subvention maximale de 150 000 \$ pour la réalisation de son projet « Rénovations majeures du bâtiment – MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. PIEC-063 – ACHAT D'UNE TONDEUSE D'ALLÉES – MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de l'équipement permettra à l'organisme de maintenir ses activités et d'améliorer ses services;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative assurera l'augmentation du nombre de membres et contribuera à l'essor de l'organisme.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-26

D'ACCORDER au Club de golf de Matagami une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Achat d'une tondeuse d'allées – MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. PIEC-064 – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET ERGONOMIQUE – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des différents équipements permettra de soutenir et stimuler la croissance de l'organisme.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-27

D'ACCORDER à FaunENord une subvention maximale de 6 000 \$ pour la réalisation de son projet « Achat d'équipements informatique et ergonomique - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT la résolution ARBJCA-2018-08-16-27 autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-28

D'ENTÉRINER la décision de la direction générale d'octroyer une subvention de **2 357 \$** pour le projet PIEC-065 – Achat d'équipements informatiques et d'appareils intelligents – CHI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1. PPE-009 – ÉTUDES PRÉALABLES POUR LA REPRISE DU GÎTE - MAT

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise actuelle est en bonne situation financière;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le maintien des activités d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT QUE les études s'inscrivent dans une démarche globale de plan d'affaires.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-29

D'ACCORDER à Mme Nathalie Pomerleau, laquelle exploite une entreprise individuelle, une subvention maximale de 2 130 \$ pour la réalisation de son projet « Études préalables pour la reprise du gîte - MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. PPE-010 – ÉTUDES PRÉALABLES POUR LA CONSTRUCTION D'UN HÔTEL - CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet reçoit l'appui des intervenants locaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à une demande croissante;

CONSIDÉRANT QUE les études s'inscrivent dans une démarche globale de plan d'affaires.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-30

D'ACCORDER à Les Entreprises G.L.R. de Chapais inc. une subvention maximale de 15 000 \$ pour la réalisation de son projet « Études préalables pour la construction d'un hôtel »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. PSAE-016 – DÉFI OSENTREPRENDRE 24^E ÉDITION – REG

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant et a un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact positif sur le développement de l'entrepreneuriat de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait la promotion des valeurs et des compétences entrepreneuriales;

CONSIDÉRANT QUE le projet compte sur le soutien financier et technique de plus d'une vingtaine de partenaires.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-31

D'ACCORDER à la Société d'aide au développement des collectivités Chibougamau-Chapais inc. une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Défi OSEntreprendre 24^e édition - REG;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. PFC-007 - MORATOIRE

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires déployées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont un impact direct sur les activités de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a démontré une capacité à s'adapter à la situation.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-32

D'ACCORDER au promoteur un moratoire de trois mois sur le capital et les intérêts pour la période du 1^{er} février au 30 avril 2022 et de reporter le paiement à la fin du calendrier de paiement, lequel sera ajusté en conséquence;

D'AUTORISER la direction générale à signer tous les documents afférents à ce moratoire pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. ME-036 - QUITTANCE

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a contracté un prêt de 8 000 \$ avec l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du *Fonds Microentreprise*;

CONSIDÉRANT QUE le prêt accordé dans le dossier ME-036 a été remboursé en totalité par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ reconnaît avoir reçu toute somme due par le promoteur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la fermeture du dossier.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-33

DE DONNER quittance totale et finale au promoteur relativement au contrat de prêt à terme signé le 18 mai 2016 et consentir à la fermeture du dossier ME-036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TRAJET CHIBOUGAMAU/VAL-D'OR - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF - VOLET II

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) est un organisme admissible au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – transport interurbain par autobus du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le PADTC vise notamment à maintenir et améliorer les services exploités en vertu d'un permis de la Commission des transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière en provenance du PADTC, jumelée à une contribution financière des partenaires locaux, a permis la reprise du trajet Chibougamau/Val-d'Or, tout en diminuant les risques d'abandon du trajet à moyen terme.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-34

DE DÉPOSER une demande d'aide financière de 62 502 \$ au Programme d'aide au développement du transport collectif - volet II du ministère des Transports;

D'OCTROYER une contribution financière de 10 417 \$ pour assurer la reprise de la desserte du trajet entre Chibougamau/Val-d'Or de novembre 2021 à mars 2022, et ce, conditionnellement à une contribution équivalente de la MRC de la Vallée-de-l'Or;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. APPUI AU PROJET DE FPINNOVATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT), de soutenir le développement et la diversification économique;

CONSIDÉRANT QU'une des pistes d'action est d'optimiser le transport des biens et des personnes entre les communautés de la région et avec celles avoisinantes (chemin d'accès multiusage, transport automatisé, potentiel ferroviaire, etc.);

CONSIDÉRANT QUE dans les orientations 2021-2026 de la Ville de Matagami, plus précisément à l'orientation 2.4, il est identifié que Matagami souhaite être un pôle de transport automatisé et innovant;

CONSIDÉRANT QUE FPInnovations propose un projet dans lequel il met au service de la région et de son développement la définition d'un système visant la circulation par peloton qui pourrait avoir un impact sur les coûts de transport et la rareté de main-d'œuvre en région;

CONSIDÉRANT QUE le projet agira au bénéfice des communautés jamésiennes et des grandes entreprises sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur le développement et le rayonnement de la région.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-35

QUE l'Administration régionale Baie-James appuie le projet de transport en peloton présenté par FPInnovations;

D'APPUYER FPInnovations dans ses démarches de financement pour la phase de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

13. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

14. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 31 mars 2022.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-02-10-36

DE LEVER la séance à 11 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

Réal Dubé, secrétaire